



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS
DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DES COLLECTIVITES LOCALES
Bureau de l'urbanisme et des affaires foncières

PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL
Bureau de l'environnement et des procédures d'utilité publique

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

CREATION DE LA LIGNE 15 EST / ORANGE DU RESEAU COMPLEMENTAIRE DU RESEAU DE TRANSPORT PUBLIC DU GRAND PARIS ENTRE « SAINT-DENIS PLEYEL » (GARE EXCLUE) ET « CHAMPIGNY CENTRE » déclarée d'utilité publique par arrêté inter-prefectoral n° 2017-0325 du 13 février 2017

MODIFICATIONS APPORTEES AU PROJET INITIAL
Communes de Bobigny, Bondy, Rosny-sous-Bois et Villemomble (93) concernées par la modification du périmètre d'intervention potentielle

En exécution de l'arrêté N°2017-2645 du 13 septembre 2017, il sera procédé, à une enquête publique unique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement et regroupant :

- une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique modificative concernant la ligne 15 Est / orange du réseau complémentaire du réseau de transport public du Grand Paris entre « Saint-Denis Pleyel » et « Champigny centre », menée sur les communes de Bobigny, Bondy, Rosny-sous-Bois et Villemomble, concernées par la modification du périmètre d'intervention potentielle en raison :
 - d'une nouvelle implantation du site de maintenance et de remisage du matériel roulant (SMR) et de maintenance des infrastructures (SMI). Initialement prévu sur le site de la Garenne à Rosny-sous-Bois, le SMI-SMR est localisé, dans le dossier soumis à l'enquête publique, sur le site de Montgolfier, sur la même commune. Cette modification implique le déplacement du tunnel de raccordement (qui concerne la commune de Rosny-sous-Bois, ainsi que, à la marge, la commune de Villemomble) et l'implantation d'un seul ouvrage annexe (au lieu de deux dans le cas du tunnel de raccordement au site de la Garenne) ;
 - de l'élargissement de l'emprise de chantier au niveau de l'ouvrage annexe n° 671, sur la commune de Bobigny, entre le faisceau ferroviaire, la RN186 et l'avenue Henri Barbusse ;
 - de l'élargissement de l'emprise chantier au sud-ouest de la gare de Bondy, sur la commune de Bondy.
- une enquête pour la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Rosny-sous-Bois, rendue nécessaire par la localisation, au niveau du parking du stade Armand Girod, de l'ouvrage annexe du nouveau tunnel de raccordement au SMI-SMR implanté sur le site de Montgolfier.

L'enquête publique s'ouvrira le jeudi 19 octobre 2017 et se terminera le jeudi 23 novembre 2017.

Le dossier soumis à l'enquête se compose notamment, au titre de l'évaluation environnementale du projet, d'une étude d'impact actualisée et d'un avis de l'Autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable (Ae du CGEDD) en date du 26 juillet 2017 (Avis délibéré n° 2017-33), ainsi que d'un mémoire de la Société du Grand Paris en réponse à cet avis.

Il comprend également, au titre de l'évaluation environnementale de la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Rosny-sous-Bois, un rapport de présentation et un avis de la Mission régionale d'Autorité environnementale (MRAe), en date du 1er août 2017.

Pendant toute la durée de l'enquête, un exemplaire sur support papier du dossier soumis à l'enquête unique, comprenant les pièces relatives à la déclaration d'utilité publique modificative et à la mise en compatibilité du PLU de Rosny-sous-Bois, ainsi qu'un registre d'enquête, préalablement coté et paraphé par un membre de la commission d'enquête, sont déposés dans les lieux définis ci-après afin que chacun puisse, aux heures habituelles d'ouverture au public des lieux listés ci-dessous, en prendre connaissance et éventuellement consigner ses observations, propositions ou contre-propositions.

Préfecture de la Seine-Saint-Denis - siège de l'enquête, 1, esplanade Jean Moulin - 93007 Bobigny
Mairie de Bobigny - Accueil de l'hôtel de ville central - 31, avenue du Président Salvador Allende - 93000 Bobigny

Mairie de Bondy - Accueil de la mairie (rez-de-chaussée) - Hôtel de ville - esplanade Claude Fuzier - 93143 Bondy Cedex

Mairie de Rosny-sous-Bois - Annexe de l'hôtel de ville - 22, rue Claude Pernès - 93110 Rosny-sous-Bois

Mairie de Villemomble - Service Urbanisme - 13 bis rue d'Avron - 93350 Villemomble

Le dossier de l'enquête publique peut être consulté sur un poste informatique dans le lieu défini dans le tableau ci-dessus, aux heures habituelles d'ouverture au public.

Chacun peut également adresser ses observations à la présidente de la commission d'enquête au siège de l'enquête par courrier libellé comme suit :

Mme la présidente de la commission d'enquête relative à la demande de déclaration d'utilité publique modificative de la ligne 15 Est
Préfecture de la Seine-Saint-Denis
Direction du développement durable et des collectivités locales
Bureau de l'urbanisme et des affaires foncières
1, esplanade Jean Moulin, 93007 Bobigny Cedex.

Elles sont annexées sans délai au registre d'enquête du siège de l'enquête et seront consultables sur place pendant toute la durée de l'enquête.

Une version numérique du dossier est également consultable sur internet à l'adresse suivante : <http://www.enquetepublicueligne15est.fr/>

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées, du jeudi 19 octobre 2017 à partir de 8h30 jusqu'au jeudi 23 novembre 2017 à 18h00, sur un registre dématérialisé et sécurisé accessible sur internet à l'adresse suivante : <http://www.enquetepublicueligne15est.fr/>

Chacun peut également adresser ses observations à la présidente de la commission d'enquête par courrier électronique à l'adresse suivante : ligne15est@enquetepublique.net. Seuls les courriers

électroniques reçus entre le jeudi 19 octobre 2017 à 8h30 et le jeudi 23 novembre 2017 à 18h00 seront pris en compte.

Ces observations, propositions et contre-propositions électroniques seront consultables par le public sur le registre dématérialisé disponible en ligne sur internet, pendant toute la durée de l'enquête. Une version imprimée sera également mise à disposition du public au siège de l'enquête, à la préfecture de la Seine-Saint-Denis.

Les informations relatives au projet soumis à l'enquête peuvent être demandées auprès de :
Société du Grand Paris (SGP) - Madame Nathalie SYNDIQUE
Direction juridique
Société du Grand Paris - immeuble « Le Cézanne »
30, avenue des Fruitières - 93200 Saint-Denis

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du préfet de la Seine-Saint-Denis (direction du développement durable et des collectivités locales, bureau de l'urbanisme et des affaires foncières, 1, esplanade Jean Moulin, 93007 Bobigny Cedex).

Cette enquête est conduite par une commission d'enquête composée des membres suivants :
• Madame Marie-Claire EUSTACHE, architecte urbaniste programmatrice, en qualité de présidente ;
• Madame Brigitte BELLACICCO, attachée territoriale retraitée ;
• Madame Mariama LESCURE, ergonome.

La Société du Grand Paris (SGP) assure la maîtrise d'ouvrage du projet en application de l'article 20-2 de la loi n°2010-597 du 3 juin 2010 et de la convention conclue le 28 avril 2015 avec le Syndicat des transports d'Île-de-France (STIF).

Un membre de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux lieux, dates et horaires suivants :

- **Mairie de Bobigny** - Hôtel de ville - 31 avenue du Président Salvador Allende - 93000 Bobigny

Le	8 novembre	2017	de	14 h 30	à	17 h 30
Le	20 novembre	2017	de	8 h 45	à	11 h 45
Le	23 novembre	2017	de	14 h 00	à	17 h 00
- **Mairie de Bondy** - Bureau du guichet unique (rez-de-chaussée) - Hôtel de ville - Esplanade Claude-Fuzier 93143 Bondy Cedex

Le	6 novembre	2017	de	9 h 00	à	12 h 00
Le	14 novembre	2017	de	16 h 00	à	19 h 00
Le	23 novembre	2017	de	14 h 15	à	17 h 15
- **Mairie de Rosny-sous-Bois** - Annexe de l'hôtel de ville - 22 rue Claude Pernès 93110 Rosny-sous-Bois

Le	25 octobre	2017	de	9 h 00	à	12 h 00
Le	15 novembre	2017	de	14 h 00	à	17 h 00
Le	18 novembre	2017	de	9 h 00	à	12 h 00
Le	23 novembre	2017	de	14 h 00	à	17 h 00
- **Mairie de Villemomble** - Hôtel de Ville - 93350 Villemomble Cedex

Le	10 novembre	2017	de	09 h 00	à	12 h 00
Le	22 novembre	2017	de	17 h 00	à	20 h 00

Une réunion d'information et d'échange avec le public sera organisée dans le lieu et aux dates et horaires suivants :

Rosny-sous-Bois
Espace Georges Simenon - Place Carnot, 93110 Rosny-sous-Bois
14 novembre 2017 - 20h

La commission d'enquête établit un rapport unique, qui relate le déroulement de l'enquête et examine les observations recueillies.

Le rapport comporte le rappel de l'objet du projet, la liste de l'ensemble des pièces figurant dans le dossier d'enquête, une synthèse des observations du public, une analyse des propositions et contre-propositions produites durant l'enquête et, le cas échéant, les observations du responsable du projet en réponse aux observations du public.

La commission d'enquête consigne, dans un document séparé, ses conclusions motivées au titre de chacune des enquêtes publiques initialement requises, en précisant si les conclusions sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Copie du rapport et des conclusions est adressée par le préfet de la Seine-Saint-Denis aux communes concernées et au préfet du Val-de-Marne pour y être, sans délai, tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

De même, ces documents sont consultables pendant un an sur les sites internet de la préfecture de la Seine-Saint-Denis : www.seine-saint-denis.gouv.fr (rubrique [Politiques publiques / Aménagement du territoire et constructions / Enquêtes publiques](#)) et du Val-de-Marne (<http://www.val-de-marne.gouv.fr/publications/AOEP-Avis-d-Ouverture-d-Enquetes-publiques>), ainsi que sur le site internet dédié à l'enquête : <http://www.enquetepublicueligne15est.fr/>

Les préfets de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne sont les autorités compétentes pour signer l'arrêté inter-préfectoral de déclaration d'utilité publique modificative, emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Rosny-sous-Bois.